

Département : Haute-Loire.

**EXTRAIT DU REGITRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELLE D'AUREC
n°2024.05.01
Séance du 26 Novembre 2024**

Nombre de membres	- afférents au Conseil Municipal	: 15	Date de la convocation :
	- en exercice	: 15	21 Novembre 2024
	- présents	: 15	

L'an deux mil vingt quatre le vingt six novembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE D'AUREC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Caroline DI VINCENZO, Maire.

Présents : Caroline DI VINCENZO, Maire, Éric PETIT, Véronique JANUEL, Yves DARLES, Adjoint. Jocelyne MONTET, Françoise GUERRIERI, Didier LHOSTE, Yvette CHOL, Christian FAUVET, Éric GROS, David RODRIGUES, Stéphanie BLANCHARD, Marie-Laure FAYARD, Boris RIGAUDON, Coralie RAVEL, Conseillers.

David RODRIGUES a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération :
Admission en non-valeur de titres de recettes /
Budget assainissement

Sur proposition de M. le Trésorier par courriel explicatif du 20 novembre 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Article 1 : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

- Budget assainissement de l'exercice 2023 pour un montant de 12,87 €

Article 2 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au Budget assainissement de l'exercice 2024.

Ont signé au registre les membres présents.
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
Pour extrait conforme au registre
Le 29 Novembre 2024 et publication le 29 Novembre 2024

Le Maire

Caroline DI VINCENZO

AR Prefecture

043-214300584-20241126-DELI_2024_05_01-DE
Reçu le 29/11/2024